



PARCOURS DE CERTIFICATION RNCP ET VAE

Les clés du coaching



Qu'est-ce que le RNCP ?

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) est un registre officiel français qui recense les diplômes, titres et certifications professionnelles reconnus par l'État. Il a été créé en 2002 et est actuellement géré par France compétences, sous l'autorité du ministère du Travail. Son objectif principal est de garantir la qualité des certifications et leur adéquation avec les besoins du marché du travail.

Fonctionnement et Objectifs

Le RNCP regroupe des certifications allant du niveau 3 (CAP, BEP) au niveau 8 (doctorat), selon une classification alignée avec le cadre européen des certifications.

Les certifications inscrites au RNCP valident des compétences professionnelles spécifiques nécessaires à l'exercice d'un métier donné. Elles sont régulièrement réévaluées pour s'assurer de leur pertinence.

Le RNCP permet aux individus, entreprises et organismes de formation de vérifier la reconnaissance officielle d'une certification, facilitant ainsi l'accès à l'emploi, la mobilité professionnelle et la gestion des ressources humaines.

Quelles sont les différences entre des diplômes et des titres RNCP

Un diplôme d'État atteste d'un niveau académique général (ex. : licence, master), tandis qu'un titre certifié RNCP valide des compétences directement liées à un métier ou une fonction professionnelle spécifique.

Tous les diplômes délivrés par l'Éducation nationale sont automatiquement inscrits au RNCP, tandis que les titres professionnels doivent faire l'objet d'une demande spécifique.

Nous délivrons le titre RNCP n°39786 de Coach Professionnel

Le titre RNCP 39786 correspond à une certification de **Coach professionnel**.

- **Objectif** : Former des coachs professionnels capables d'accompagner des individus ou des groupes pour les aider à atteindre leurs objectifs, en identifiant leurs besoins, élaborant des plans d'accompagnement, et en les guidant vers des solutions autonomes.
- **Activités visées** : Ce titre prépare à des activités telles que l'identification des besoins des coachés, l'élaboration de processus d'accompagnement, la conduite de séances de coaching individuelles ou collectives, et la structuration de son activité de coach professionnel.
- **Compétences attestées** : Les compétences incluent l'analyse de la demande d'accompagnement, la conception de démarches de coaching, la mise en œuvre de techniques d'écoute et de questionnement, l'accompagnement des coachés dans la prise de conscience de leurs blocages, et le développement d'une activité de coach professionnel.
- **Modalités d'évaluation** : L'évaluation se fait par des mises en situation professionnelle et la rédaction d'un rapport de professionnalisation suivi d'une soutenance orale.
- **Secteurs d'activités** : Les coachs certifiés peuvent intervenir dans divers secteurs, auprès d'entreprises privées, du secteur public, d'associations et d'ONG.
- **Emplois accessibles** : Les types d'emplois accessibles incluent Coach professionnel, Coach consultant, Coach formateur, Coach interne, Coach agile, Coach d'orientation.
- **Prérequis** : Il faut justifier d'une certification professionnelle de niveau 5 minimum (Bac+2) ou, pour les candidats de niveau inférieur, justifier d'une première expérience professionnelle. Étant donné que l'une des compétences attestées est le développement d'une activité de coaching, il est nécessaire d'avoir pour projet le lancement d'une activité de coach en tant qu'indépendant ou salarié dans un contexte professionnel à l'issue de la formation
- **Date d'échéance de l'enregistrement** : 31-10-2026

Les blocs de compétences

Le titre de coach professionnel comprend 3 blocs de compétences :

BLOC 1 : Cadrage d'une prestation d'accompagnement personnel et professionnel par le coaching.

Ce bloc comprend les compétences nécessaires pour analyser la demande d'accompagnement, établir la situation des parties prenantes, déterminer les objectifs spécifiques du coaching et concevoir le plan d'accompagnement.

Plus précisément, il inclut les compétences suivantes:

- Identifier les attentes et besoins des parties prenantes à la prestation d'accompagnement individuel ou collectif. Cela comprend l'analyse de la demande, la clarification des rôles et attentes, et la compréhension des enjeux
- Élaborer le processus d'accompagnement individuel ou collectif par le coaching. Cela inclut la conception de la démarche, la vérification de sa pertinence, et l'élaboration du plan d'accompagnement (durée, nombre de séances, modalités).
- Élaborer et présenter sa proposition d'intervention, en particulier le contrat de coaching. Cela inclut la définition des objectifs, des modalités, des finalités et des indicateurs de réussite, ainsi que les engagements réciproques.

BLOC 2 : Conduite du processus de coaching individuel et/ou collectif dans toutes ses dimensions (coaching, coaching-conseil, coaching-formation)

Ce bloc concerne la mise en œuvre du coaching, de la préparation des séances jusqu'au bilan. Il comprend les compétences suivantes:

- Préparer les séances et ateliers individuels et collectifs, en structurant leur déroulement en fonction des objectifs, des besoins des coachés (y compris les situations de handicap) et en personnalisant l'approche.
- Conduire les séances et ateliers, en créant un environnement sécurisant et en utilisant des techniques d'écoute active, et en adaptant son style de communication au profil comportemental des coachés.
- Accompagner la prise de conscience du ou des coaché(s) en utilisant des techniques d'écoute et de questionnement pour les guider dans leurs réflexions et prises de conscience.
- Accompagner à la recherche et/ou à la mise en œuvre de solutions en autonomie par les coachés en les soutenant dans la production de leur plan d'action.
- Réaliser le bilan de l'accompagnement par le coaching individuel ou collectif, en évaluant les impacts et en soutenant le coaché dans l'analyse de ses progressions

BLOC 3 : Création et développement de l'activité de coach professionnel.

Ce bloc concerne la capacité à structurer et développer son activité de coach. Il englobe les compétences suivantes:

- Définir le positionnement de son activité de coach professionnel, ce qui inclut la réalisation d'une étude de marché, la définition du client idéal, et la définition de l'offre de coaching.
- Structurer son activité de coach professionnel, en formalisant son modèle économique, en mettant en place un modèle de devis et factures, et en définissant les étapes de promotion de son activité.
- Intégrer une démarche de développement professionnel continu dans son activité de coach, en réalisant une veille sur le coaching et en élaborant un plan de développement de ses compétences.

Les étapes pour obtenir votre **titre RNCP** avec CoachingWays France

Pour obtenir le titre de coach professionnel, vous devez avoir assisté à l'ensemble des jours de formation et valider les 3 blocs de compétences selon les modalités ci-dessous :

	Modalité d'évaluation	Quand ?
Bloc 1 : Cadrage d'une prestation d'accompagnement personnel et professionnel par le coaching	<p>Mise en situation professionnelle par un jeu de rôles.</p> <p>1) Le candidat doit réaliser un entretien préliminaire avec un coaché(s). Le(s) coaché(s) sont incarnés par d'autres candidats tirés au sort ou un membre du jury. Le jeu de rôles se base sur une situation professionnelle réelle vécue.</p> <p>Le candidat doit mener l'entretien de façon à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et analyser la demande d'accompagnement individuel ou collectif du ou des futurs coachés. • Établir la situation des parties prenantes impliquées dans le projet de coaching. • Déterminer les objectifs spécifiques de l'accompagnement. <p>2) Suite au jeu de rôles, le candidat doit également concevoir la démarche d'accompagnement, élaborer un plan d'accompagnement et personnaliser un projet de contrat de coaching à partir d'une trame fournie, qu'il remet au jury.</p> <p>3) Enfin, le candidat doit présenter le projet de contrat de coaching au(x) futur(s) coaché(s) dans le cadre d'un autre jeu de rôles. Le jury interrogera le candidat sur sa démarche, son plan d'accompagnement et le déroulement des jeux de rôles.</p>	Module 4
Bloc 2 : Conduite du processus de coaching individuel et/ou collectif dans toutes ses dimensions	<p>1) Mise en situation professionnelle portant sur la conduite du processus de coaching individuel ou collectif</p> <p>Il est demandé au candidat de conduire un processus de coaching, dans toutes ses dimensions, en autonomie, de la préparation des séances jusqu'à la phase de bilan. Le (ou les) coaché(s) sont choisis parmi des volontaires sans intérêt croisé avec le coach (issus d'une « bourse de coachés », constituée en amont et vérifiée par le centre d'évaluation pour garantir l'absence de conflits d'intérêts et de liens avec les candidats...) ayant un réel besoin de coaching, volontaire et exprimé.</p> <p>Le candidat devra enregistrer (audio) les différentes séances menées, puis en retranscrire le contenu dans un verbatim écrit. Les enregistrements et verbatim seront remis au jury.</p> <p>Il est précisé que le candidat devra recueillir l'accord exprès du ou des coaché(s) avant l'enregistrement (la finalité devra être expliquée) et veiller à la confidentialité de ses/leurs données, conformément au cadre déontologique applicable au métier de coach professionnel.</p> <p>Lors d'un oral, le candidat décrira, à partir d'une trame qui lui sera communiquée en amont, le processus de coaching mené et justifiera les différents choix effectués. Il sera ensuite interrogé par le jury.</p> <p>2) Mise en situation professionnelle portant sur l'animation d'une séance ou d'un atelier collectif donnant lieu à un jeu de rôles</p> <p>Dans le cadre d'un jeu de rôles, il est demandé au candidat d'animer une séance individuelle ou un atelier collectif sur un thème tiré au sort (un des outils de la formation) Le ou les coachés seront joués par d'autres candidats ou membres du jury. A l'issue du jeu de rôles, le candidat sera interrogé par le jury, à l'oral.</p>	Module Certification
Bloc 3 : Création et développement de l'activité de coach professionnel	<p>Mise en situation professionnelle portant sur la création et le développement de l'activité de coach professionnel donnant lieu à la rédaction d'un rapport de professionnalisation puis à une soutenance orale</p> <p>Il est demandé au candidat de rédiger un rapport écrit (entre 20 et 30 pages au total) qui devra contenir les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La définition du positionnement de son activité de coach professionnel : étude de marché, définition du client idéal, définition de l'offre de coaching et délimitation de son périmètre d'activité, • Une description de la structuration envisagée de son activité de coach professionnel : modèle économique, stratégie, charges, ressources, structure juridique, • Un modèle de devis et de facture, • La définition des étapes et modalités de promotion permettant d'accroître la visibilité de l'offre, • Un plan de développement continu de ses compétences, <p>A l'oral, le candidat soutiendra son rapport et répondra aux questions du jury. Il sera notamment interrogé sur sa veille dédiée à l'accompagnement par le coaching.</p>	Journée de certification RNCP

Que se passe-t-il en cas d'échec ?

Le titre RNCP est obtenu lorsque les trois blocs de compétences sont validés. En cas de non-obtention de la certification, un « certificat de bloc de compétences » est remis pour chaque bloc validé. Le candidat concerné peut avoir accès aux épreuves de rattrapage, s'il a validé au moins 1 bloc de compétences sur les 3 visés par le référentiel.

Les engagements d'un certifié RNCP

En tant qu'organisme de formation engagé vers la professionnalisation et la reconnaissance du métier de coach, nous établissons un suivi de nos participants certifiés au regard de leur activité.

En effet, nous travaillons en étroite collaboration avec France Compétences pour le renouvellement de notre titre en réalisant lors de la mise à jour de notre certification des notes d'opportunité actualisées, et en démontrant que la certification répond toujours à un besoin réel sur le marché du travail.

Nous mettons à jour aussi les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation pour refléter les évolutions du métier ou secteur visé.

En tant qu'organisme de formation certifié, nous devons fournir des données d'insertion professionnelle d'au moins deux promotions de certifiés pour prouver l'efficacité de la certification. France Compétences, lors des renouvellements de certification, examine le dossier selon les mêmes critères que pour une première demande : pertinence sur le marché de l'emploi, qualité des référentiels, et validation des acquis professionnels.

Ainsi nous contactons sur plusieurs échéances nos anciens participants pour obtenir des informations sur leur situation, qui sont ensuite anonymisées pour permettre la réalisation de ces statistiques. Nous attendons donc de nos participants une collaboration au service de la professionnalisation du métier.

Parcours VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

Il est possible d'obtenir une certification professionnelle grâce à la **validation des acquis de l'expérience (VAE)**. La VAE permet à toute personne engagée dans la vie active d'obtenir une certification professionnelle en faisant valider son expérience acquise dans le cadre d'une activité professionnelle et/ou extra-professionnelle. La certification peut être un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle, qui doit être inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins **un an d'expérience comme coach professionnel**, peut prétendre à la VAE.

La procédure pour une VAE

3 étapes :

Etape 1 – Dossier administratif et étude de la recevabilité de la candidature (Livret 1):

Ce premier dossier administratif permet d'évaluer vos expériences et formations en lien direct avec le titre de coach professionnel que vous visez.

Conditions de recevabilité :

- Vous devez justifier d'au moins un an d'expérience professionnelle ou 1 700 heures d'activités en rapport direct avec la certification.
- Vous devez soumettre :
 - Une demande de recevabilité (formulaire Cerfa N° 12818*02).
 - Un enregistrement audio d'une séance de coaching de maximum 60mn illustrant les compétences requises par les blocs de compétences de la fiche RNCP 39786 accompagné de l'accord de votre client, accompagnés de son verbatim.

Étude de votre dossier :

Nous vérifions :

- La durée de vos activités professionnelles et leur conformité avec les critères d'éligibilité à la VAE.
- Le lien direct entre vos expériences et les compétences attendues pour la certification.
- Votre pratique du coaching, à travers vos formations, supervisions, lettre de motivation et enregistrement audio.

Décision :

- Vous recevrez une notification d'acceptation ou de refus.
- En l'absence de réponse sous deux mois, la recevabilité est considérée comme accordée.
- Si votre dossier n'est pas recevable en l'état, nous vous précisons les éléments à compléter.

Information importante : Les prérequis suivant sont nécessaires pour voir son dossier recevable :

- Avoir déjà exercé dans l'accompagnement pendant minimum 1 an ou 1700h
- Justifier d'au moins 100h/an de séance de coaching.

Etape 2 – Remise du dossier complet de validation de l'expérience (livret 2)

Une fois votre dossier accepté, vous devez réaliser un dossier de validation à partir du modèle que nous vous faisons parvenir à l'occasion de notre courriel vous informant de la recevabilité de votre livret 1.

Ce dossier nécessite une bonne préparation, sur le parcours souhaité, la méthodologie de réalisation de son dossier ainsi que la charge administrative. Même si cela est facultatif, il peut être intéressant de se faire accompagner pour bénéficier des services suivants :

- Aide méthodologique à la description des activités et à la constitution du dossier de validation.
- Orientation vers une formation complémentaire si nécessaire.
- Aide à la recherche de financement.

Nous pouvons vous proposer d'être accompagnés sur votre dossier : [nous contacter](#)

Etape 3 – Evaluation de vos acquis:

- Mise en situation professionnelle (enregistrement de coaching évaluée à l'étape 1).
- Nous évaluons votre dossier de validation. (Evaluation du livret 2 de l'étape 2)
- Soutenance orale et entretien avec un jury.

Décision du jury:

- **Validation totale:** Obtention de la certification.
- **Validation partielle:** Obtention de Certificats de Compétences Professionnelles (CCP). Le jury précise les compétences à acquérir.
- **Refus de validation:** Les compétences ne sont pas jugées suffisantes.

Renseignements pratiques

Conditions de réalisation de la VAE pour les salariés

La VAE doit se faire avec le consentement du salarié.

Elle peut être réalisée :

- Pendant le temps de travail, à l'initiative de l'employeur (avec maintien de la rémunération et de la protection sociale).
- Dans le cadre d'une transition professionnelle (transition pro ou CPF de transition)
- Dans le cadre d'un congé VAE (24 heures de temps de travail).

Tarifs VAE

Admission et recevabilité administrative :

Etude du Livret 1 et écoute enregistrement d'admission.

600 € ndt*

Etude du livret 2 + Soutenance du mémoire :

1400 € ndt*

Accompagnement (facultatif) :

2400 € ndt*

* Conformément à la législation en vigueur, ce montant n'est pas soumis à la T.V.A (validé par le formulaire Fiscal n°3511)



Nous contacter :

<https://www.coachingways.fr/contact/>

Service commercial :

Claire Forestier – claire.forestier@coachingways.fr

Service communication/relation presse :

Arnaud Helard – arnaud.helard@coachingways.fr

